

Conditions générales de locations et emplacements Camping les Bonnets

Le N° d'enregistrement de l'établissement : C05-043048-002 du 14/12/2017

Condition d'admission et Règlement intérieur

Bureau d'accueil Ouvert : 8h30 à 12h et de 15h00 à 19h

Barrière horaire de passage : 7h00 à 23h00

La location : Chalets, Mobil home, Caravane : se fait à partir de 15h (heure d'arrivée)...jusqu'à 9h30 (heure départ)

La location d'un emplacement se fait à partir de 15h00 (heure d'arrivée) jusqu'à 12h00 (heure de Départ).

* Piscine : Ouverture piscine : du 1^{er} Juin au 30 septembre. : Horaire : 10h30 à 19h

➤ Conditions de location : elle est personnelle

Le preneur s'interdit de sous louer ou de céder la location ou l'emplacement à un tiers. Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location. **En hébergement comme en emplacement, adultes, enfants et bébés composent le nombre d'occupants.** En cas de surnombre dans les locatifs ou sur les emplacements camping, votre réservation sera annulée purement et simplement, et en aucun cas le remboursement ne pourra être effectué.

En cas de déclaration inexacte du preneur le présent contrat sera résilié de plein droit et toutes les sommes versées resteront acquises au loueur du locatif ou de l'emplacement. Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location ou votre emplacement.

Camping. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location ou de l'emplacement s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.

➤ La location d'un chalet, d'un mobil home, se fait par période hebdomadaire du Samedi au samedi à partir de 15h00 au samedi suivant à 9h30 au plus tard

. Location 10 ou 11 nuitées

Possible du samedi 15h00 au mercredi 9h30 ou du mercredi 15h00 au samedi 9h30

À votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire du bien loué et nous informer de toutes anomalies constatées dans les 24 heures (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.)

Une assurance couvrant votre Responsabilité Civile Villégiature est obligatoire pour séjourner sur le terrain

Remises : Condition : Le temps où s'exerce la remise doit se situer en totalité, compris dans les dates suivantes :

- Caravanes : avant 05/07 et à partir du 21/08 : 5% pour 2 semaines.

- Mobil Homes / Chalets : avant le 05/07 et à partir du 21/08 : 5 % pour 2 semaines.

- Exemple : séjour de 3 semaines qui ne comprend que 2 semaines dans ces dates : remise de 5 % pour 2 semaines.

➤ La réservation du locatif ou de l'emplacement de camping ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat signé, accompagné du versement d'un acompte de 30 % du montant total pour le locatif du séjour

Emplacement : 60€ à l'ordre du Camping Les Bonnets

Les animaux domestiques sont acceptés dans certains de nos locatifs (voir la grille des tarifs) à l'exception des chiens dits « Dangereux » de 1ère et 2ème catégorie, **absolument exclus. Prévoir une assurance pour vos animaux de compagnie.**

Les chiens doivent être tatoués et vaccinés.

Présentation de justificatifs (un seul animal par locatif), ils doivent être tenus en laisse et en aucun cas les animaux ne doivent être laissés seuls dans les locatifs ou sur l'emplacement de camping en l'absence de leur maître, qui en sont civilement responsables.

Prévoir leur panier dans les locatifs.

Annulation :

En cas d'annulation, vous devez nous faire parvenir une lettre recommandée avec accusé de Réception, accompagné d'un justificatif, en aucun cas les conditions météorologiques ne seront des motifs applicables.

Si l'annulation a lieu 60 jours avant la date du séjour, une somme forfaitaire de 100 € sera retenue.

Si l'annulation a lieu entre 60 et 30 jours avant votre arrivée, la totalité de l'acompte sera retenue.

Pour une annulation un mois avant votre arrivée, la totalité du séjour sera exigée.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.

En cas de départ anticipé, la direction se réserve le droit de relouer la location ou l'emplacement.

• Dépôt de Garantie :

À votre arrivée, une **caution de 300 €** sera exigée pour le bien loué et une **caution de 50 €** concernant le ménage.

De même une **caution de 20 €** sera exigée pour le pass magnétique de la barrière qui vous permettra l'accès au terrain de camping.

Ces cautions vous seront restituées le jour de votre départ, après l'état des lieux de sortie effectué par nos soins (état des lieux sur rendez-vous, à prendre à la réception à l'avance entre 6h30 et 9 h30 impératif le jour du départ). En cas de départ en dehors des horaires d'ouverture, elles vous seront restituées par courrier postal dans les quinze jours qui suivent votre départ, sous déduction de la valeur des objets détériorés ou manquants et éventuellement de la remise en état du bien loué.

Sans caution de votre part, vous ne pourrez pas accéder à votre location.

Le nettoyage du bien loué est à la charge du locataire. En fin de séjour, le bien loué doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 50 € sera retenue sur le dépôt de garantie.

Merci de votre compréhension, ceci pour le bien être de tous